VILLE DE FOS SUR MER

POLE DEVELOPPEMENT
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DES RISQUES MAJEURS
Service Risques Majeurs

Compte-rendu de réunion

Date de la réunion :

Lundi 8 juin 2015

Objets de la réunion :

Commission de Suivi de Site FOS EST

PRESENTS :

Collège Administrations
- SENATEUR Jean-Marc, Sous-Préfet d'Istres
- CZORNY Vassili, Sous-Préfecture d'Istres
- MONNIER Isabelle, Sous-Préfecture d'Istres
- COUSTES Françoise, ARS PACA DT13
- ZOULALIAN Franck, DDTM 13
- COUTURIER Patrick, DREAL
- LAURENT Thibault, DREAL UT13
- LEIDIER Amélie, DREAL UT13
- CHRISTIEN Gwendal, DREAL UT13
- NIEL Xavier, DREAL UT13

Collège Collectivités
- TROUSSIER Philippe, Mairie de Fos-sur-Mer
- LEROY Jean-Michel, Mairie de Fos-sur-Mer
- KOULOUBALY – ABELLO Mariama, Mairie de Fos-sur-Mer
- BERGENEAU Joan, Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- POMAR Philippe, SAN Ouest Provence
- POTIN Monique, SAN Ouest Provence

Collège Riverains
- MEUNIER Romuald, MCTB Golf de Fos Environnement
- MOUTET Daniel, association ADPLGF
- MOSCA Thierry, association EVE
- GONELLA Jean, association FARE SUD
- CERVERA Roger, UFC Que Choisir

Collège Exploitants
- MEUNIER Jean-François, ESSO RAFINAGE SAS
- ROGGEMANS Sophie, ESSO RAFINAGE SAS
- CLAESSEN Alain, Dépôt Pétrolier de Fos (DPF)
- SUFFREN Patrick, Société du Pipeline Sud Européen (SPSE)
- CHABRIER Anne-Marie, GIE Terminal de La Crau
- HENRIEY Pascal, ARCELORMITTAL

Collège Salariés
- THOOS Eric, ESSO RAFINAGE
- DUFOUR Christian, ESSO RAFINAGE
- BLANCHARD Philippe, Dépôt Pétrolier de Fos (DPF)
- CILIA Jean-Michel, Société du Pipeline Sud Européen (SPSE)
- DALCOL Gilbert, GIE Terminal de La Crau

Personnes qualifiée
- POURTAIN Éric, Association Cyprès – Directeur
- BALLARO Xavier, Grand Port Maritime de Marseille

Expert
- Capitaine CHAREYRE, SDIS
- Capitaine GERMAIN, SDIS

Invités
- HOURDIN Gwenaëlle, SPPPI PACA
- DHO-FIANDINO Marie-Claude, SAN Ouest Provence

Secrétariat
- JOLIVET Marion, Mairie de Fos-sur-Mer – Responsable Service Risques Majeurs
- DESOUBLIEU Amandine, Mairie de Fos-sur-Mer –Service Risques Majeurs
- DESGRES Anthony, Mairie de Fos-sur-Mer – Service Risques Majeurs

EXCUSES
- Collège Administration, Directeur de la DRRCCTE
- Collège Administration, PETRIS Michelle, IA-DASEN
- Collège Association, CASANOVA Gérard, Association FARE SUD
- Collège Administration, Directeur Académique des services de l'éducation nationale

ABSENTS
- Collège Administration, SIRACEDPC
- Collège Salariés, ARCELORMITTAL
- Collège Riverains, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement

Introduction :

M. TROUSSIER, 2ème adjoint délégué à l'Urbanisme et au Cadre de vie à la Mairie de Fos-sur-Mer, introduit la séance en tant que président de la Commission de Suivi de Site puis passe la main à M. NIEL pour la présentation des points à aborder lors de cette réunion :

I. Création d'un nouveau bureau – modification du Règlement Intérieur
II. Point sur la mise à jour des PPI et des éventuels exercices associés
III. Point sur l'avancement des PPRT
IV. Présentation des éléments annuels obligatoires pour chaque exploitant
V. Actions de la DREAL en 2014
VI. Questions diverses

I. Création d'un nouveau bureau – modification du règlement intérieur

Conformément à la réglementation et au règlement de la CSS, un nouveau bureau doit être créé. Il comprend, de fait, le Président de la CSS et un représentant de chaque collège.

Collège Administration	Patrick COUTURIER (Directeur UT13 DREAL) élu à l'unanimité des membres du collège
Collège Collectivités	Joan BERGENEAU (Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône) élu à l'unanimité des membres du collège
Collège Riverains	Daniel MOUTET (ADPLGF) élu titulaire après un vote à main levée, Romuald MEUNIER (MCTB « Golf de Fos) suppléant
Collège Exploitants	Hervé FONTLUPT (ESSO RAFFINAGE) élu à l'unanimité des membres du collège
Collège Salariés	Gilbert DALCOL (GIE Terminal de la Crau) élu à l'unanimité des membres du collège

M. MOUTET indique qu'il ne figure pas de mention « associative » sur l'intitulé du Collège riverains dont il fait partie.

M. BALLARO signale qu'il ne s'agit plus de M. le Directeur mais Mme. La Directrice pour le GPMM.

Par ailleurs, les représentants de SPSE au collège salarié changent. M. CILIA (secrétaire du CHSCT) est titulaire et M. FIORUCCI (secrétaire adjoint) est suppléant.

Conformément à l'Arrêté Préfectoral modificatif de la composition de la Commission de Suivi de Site du 12 novembre 2014, les personnes qualifiées sont M. le Directeur de l'Association Cyprès ou son représentant et Madame la Directrice du GPMM ou son représentant.
L'article 11 du règlement intérieur de la CSS FOS EST relatif aux modalités de vote sera modifié comme suit :

- Les **2** personnes qualifiées n'ont pas de voix dans les votes dans la commission

II. Point sur la mise à jour des PPI et des éventuels exercices associés

Cf. document « 2015-06-08_ DREAL.pdf » mis en ligne sur le site internet www.css-paca.fr

La DREAL présente un point sur les PPI et les exercices sur les années 2014 et 2015.

Le Capitaine CHAREYRE précise que l'exercice PPI sur le site d'ARCELORMITTAL ne concernait pas uniquement l'Etat-Major puisque 70 personnes du SDIS étaient mobilisées.

M. MOUTET évoque un problème de saturation de la voie rapide (RN 568) en cas d'évènement majeur chez ESSO (*comme vu lors d'un exercice en 2004*), qui compliquerait l'intervention des secours. Un contournement routier à l'Est de Fos-sur-Mer serait alors une solution pour éviter cet engorgement.

- M. POURTAIN et M. SENATEUR : le PPI est une réponse opérationnelle avec les moyens existants ; un projet de contournement de la commune ne pourrait voir le jour par l'intermédiaire de ce Plan.

- M. NIEL : le nouveau PPI (sous la directive Seveso 3) sera bientôt présenté à l'assemblée et présentera les évolutions en termes d'impact à l'extérieur des sites.

- M. CZORNY : le Contrat Plan Etat Région prévoit un contournement des communes de Martigues et Port-de-Bouc.

- M. TROUSSIER appuie les propos de M. MOUTET en évoquant les problèmes de circulation que connait actuellement la commune aux heures de pointes avec les travaux sur la RN 568 et qui peuvent donner une idée de la saturation possible en cas d'évènement. Si le PPI ne peux régler ce problème il doit en tout cas en tenir compte.

- Capitaine CHAREYRE : le SDIS a connaissance des problèmes de circulation mais peut compter sur les services de Police pour ouvrir les voies.

M. SENATEUR conclut que le PPI est effectivement une réponse opérationnelle. En cas d'évènement la préfecture peut disposer de moyens interdépartementaux mobilisables par le Préfet de zone et adapter l'opérationnel aux configurations du moment.

III. Point sur l'avancement des PPRT

Cf. document « 2015-06-08_ DREAL.pdf » mis en ligne sur le site internet www.css-paca.fr

La DREAL effectue un point sur l'avancement des PPRT.

Les scénarios de boil-over sont liés à une cinétique lente. Selon les taux de remplissage, il y aura un laps de temps d'au moins 5 heures avant un évènement de ce type.

M. MEUNIER R. demande à ce que les cartographies soient actualisées et si celles-ci peuvent être transmises en format papier A2. Il sollicite également ESSO pour obtenir des informations les mesures de réduction du risque à la source.

- M. NIEL : L'instruction est bientôt finie les informations pourront être transmises fin septembre / début octobre 2015 lors de la 5ème réunion des POA. En ce qui concerne les aléas sur le secteur Guigonnet, ceux-ci ont été revus à la baisse et les activités économiques du quartier de la Plaine Ronde ne sont plus impactées par des mesures foncières.

M. MEUNIER R. souhaiterait recevoir pour information un exemplaire vierge du questionnaire adressé aux activités du Guigonnet lors de la réunion PPRT du 3 juin 2015.

- M. NIEL : le formulaire sera mis en ligne sur le site internet DREAL PACA. Les données récoltées sont confidentielles mais des statistiques seront publiées une fois tous les exemplaires récoltés.

M. MOUTET s'interroge sur l'existence d'un lieu de confinement dans la zone du Guigonnet.

- M. NIEL : il n'existe pas de lieu de confinement dans la zone, toutefois, dans le cadre des mesures de renforcement, des bâtis en dur recensés comme pouvant l'être (à l'inverse des bâtis en tôle et des préfabriqués) consiste à créer un local de confinement

temporaire, résistant notamment deux heures aux effets thermiques, permettant d'organiser une éventuelle évacuation par les secours.
Par ailleurs, des démarches sont lancées avec les différentes parties prenantes, dont le GPMM, pour trouver des secteurs d'accueil pour les entreprises qui devront quitter la zone.

M. NIEL annonce que l'approbation du PPRT est prévue pour la fin du 1er semestre 2016.

M. MOUTET indique que c'est un calendrier ambitieux notamment avec l'arrivée de la Métropole.

IV. Présentation des éléments annuels obligatoires pour chaque exploitant

- **ARCELOMITTAL** (M. HENRIEY)
  Cf. document « 2015-06-08_ ARCELOR.pdf » mis en ligne sur le site internet www.css-paca.fr

M. MEUNIER R. demande des précisions quant au choix du portail d'accès des secours, notamment par rapport aux problèmes de circulation.

- M. HENRIEY : vu en accord avec le SDIS.

M. MEUNIER R. souhaite davantage d'information quant au renforcement des points de contrôle citées dans la présentation.

- M. HENRIEY : il y a une augmentation des points de contrôle sur le site.

M. MOUTET rappelle que les panaches de fumée lors des pannes ne sont pas pris en compte dans les statistiques de l'entreprise pour les émissions de poussières.

M. GONELLA : quelle part des investissements de l'entreprise est environnementale ?

- M. HENRIEY : 60% des investissements de l'entreprise sont environnementaux.

M. GONELLA : Existe-t-il un programme de réduction ou de récupération du CO_2 ?

- M. HENRIEY : la réduction du CO_2 est difficile en raison de l'utilisation du charbon mais une revalorisation a lieu, l'ensemble des gaz sidérurgiques est réutilisé.

- **DEPOT PETROLIER DE FOS** (M. CLAESSEN)
  Cf. document « 2015-06-08_ DPF.pdf » mis en ligne sur le site internet www.css-paca.fr

Interrogation sur l'effet corrosif de l'eau utilisée par les pompes à incendie. M. CLAESSEN informe que l'eau est pompée dans les darses alimentées par le Rhône et donc bien moins salées que la mer. De plus les eaux sont traitées.

Entre 600 et 700 camions passent quotidiennement au Dépôt, M. TROUSSIER souligne que leur forte vitesse au niveau du rond-point présente un danger.

- M. CLAESSEN a connaissance du problème mais précise que les chauffeurs appartiennent à des sociétés extérieures et qu'il est difficile d'intervenir sur leurs comportements, prend toute fois note de la remarque.

- **ESSO RAFFINAGE** (Mme ROGGEMANS, M. MEUNIER J.F)
  Cf. document « 2015-06-08_ ESSO.pdf » mis en ligne sur le site internet www.css-paca.fr

M. MOUTET et M. DALCOL soulèvent des problèmes d'odeur et de bruit de fond la nuit pour les riverains.

- M. MEUNIER J.F indique que malgré les efforts faits dans ce sens il peut survenir des poches d'odeur difficiles à déceler en interne. Le bruit de fond la nuit n'est quant à lui pas occasionné par le nouveau réacteur mais dû à un nouvel injecteur, une étude sonore est en cours dans l'objectif de réduire les nuisances cette année.

M. GONELLA demande s'il y a identification des molécules lorsqu'une nuisance olfactive apparaît.

- M. MEUNIER J.F précise que l'identification d'une odeur est difficile et ne peut se faire qu'au niveau de la source. Les moyens sont donc engagés à ce niveau-là.

M. DALCOL renseigne que le réseau d'incendie se fait vieux (50 ans) et l'entretien non suffisant. Il rappelle que l'entretien du matériel est indispensable et doit être irréprochable. La DREAL a-t-elle réalisé une visite à ce sujet ?

- M. MEUNIER J.F : le matériel est entretenu et vérifié lors de tests mensuels de mise en pression. Le service de sécurité de l'entreprise supervise ces tests et réalise des visites. La DREAL vérifie lors des visites d'inspection le respect des dispositions et objectifs fixés par les arrêtés préfectoraux et ministériels en la matière.

- M. COUTURIER précise que le contrôle du réseau incendie n'est pas du ressort de la DREAL. La réglementation impose cependant un réseau incendie opérationnel avec des débits et des pressions demandés.

- M. MEUNIER R. demande si les résultats de ces contrôles sont transmis au SDIS

- M. MEUNIER J.F : transmis uniquement sur demande du SDIS.

- M. COUTURIER indique que le thème « Défense incendie » sera mis à l'ordre du jour des prochaines inspections de la DREAL.

M. MEUNIER J.F informe que le site fête ses 50 ans cette année et que des visites seront prévues pour le public.

Mme DHO-FIANDINO souhaite connaître la proportion des bio-carburants incorporés.

- M. MEUNIER J.F. : de 7 à 8% environ.

- **GIE Terminal de la Crau** (Mme CHABRIER)
  Cf. document « 2015-06-08_ GIE.pdf » mis en ligne sur le site internet www.css-paca.fr

M. DALCOL s'interroge sur l'avenir du site du point de vue de Total, suite à l'arrêt du raffinage de Total ? Petroineos envisage-t-il à court terme de vendre le site ?

- Mme CHABRIER : pas d'information à ce sujet.

M. DALCOL mentionne un problème de protection de la clôture sur la voie publique au niveau des vannes motorisées à l'entrée Crau. La vitesse des véhicules qui circulent et l'éventualité d'une sortie de route représente un danger. Un mur de protection est-il prévu à cet endroit ?

- Mme CHABRIER : le projet est à l'étude.

M. DALCOL évoque un problème de badge d'accès la nuit au dépôt.

- Mme CHABRIER : le problème sera réglé en interne.

M. MEUNIER R. signale que la sirène POI mise en place en 2013 (et destinée à une alerte interne en cas d'évènement) n'est pas testée lors du seul exercice POI annuel et n'est pas positionnée au mieux. Il propose de la déplacer.

- Mme CHABRIER : la sirène est suffisamment audible, elle est d'ailleurs entendue par les services de la mairie situés sur le site de l'École de Police.

M. DALCOL estime que les exercices sont peu fréquents dans l'entreprise et que les systèmes de sécurité incendie sont dans un mauvais état (réseaux incendies eau et mousse bouchés). Il souhaite connaître la date du dernier contrôle intégral du réseau et savoir si le SDIS a adressé un avis. L'entreprise ne disposerait pas selon lui des moyens nécessaires pour faire face à un évènement grave. Il en a averti les services de la DREAL.

- Mme CHABRIER indique que des tests sur le réseau incendie et les boîtes à mousse sont effectués à minima une fois par an. De plus la ligne principale du réseau a été refaite dernièrement. Ajouté à l'exercice interne annuel, 3 sont réalisés en commun avec SPSE.

- M. COUTURIER : une inspection, sur la base du référentiel réglementaire opposable à l'établissement, est prévue prochainement, dès le 2ème semestre 2015 avec pour thème « Défense incendie ».

- **SPSE** (M. SUFFREN)
  Cf. document « 2015-06-08_ SPSE.pdf » mis en ligne sur le site internet www.css-paca.fr

M. MEUNIER R. demande si le type de produit est figé en faisant notamment référence aux 7 bacs les plus proches des habitations dont l'affectation a été modifiée récemment (passage de stockage de brut à un stockage de gazole).

- M. SUFFREN précise qu'effectivement le type de produit est figé par arrêté préfectoral. Dans l'optique où une modification serait envisagée concernant l'affectation des bacs, un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter serait déposé.

M. MOUTET demande si le bac situé en bordure de la route et contenant du brut a un impact sur le quartier de la Plaine Ronde.

- M. SUFFREN indique que les mesures foncières ne dépassent pas la route, l'impact foncier a été réduit (cf. modification des contenus de stockages des 7 bacs).

M. SUFFREN précise que concernant le réseau incendie, SPSE dispose d'un outil de surveillance (une pompe principale et d'une pompe électrique pour maintenir la pression). Le réseau est en acier revêtu béton ce qui permet d'éviter la corrosion. Par ailleurs, un exercice POI a lieu chaque mois.

- M. MEUNIER R. demande si tout le monde dispose de ce système.

- M. MEUNIER J.F : ESSO dispose également de ce système de pompe.

V. Actions de la DREAL en 2014

Cf. document « 2015-06-08_ DREAL.pdf » mis en ligne sur le site internet www.css-paca.fr

La DREAL présente les actions effectuées sur les années 2013 et 2014.

M. POURTAIN informe que la campagne réglementaire d'information sur les risques majeurs doit être réalisée d'ici le mois de mai 2016. Une réunion préalable sera effectuée en présence des associations afin de présenter les objectifs de cette campagne. De plus, ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine CSS.

VI. Questions diverses :

Aucune autre remarque ou question n'est soulevée.

M. TROUSSIER conclue en remerciant toutes les personnes présentes.